



RISQUES MAJEURS

V A U L N A V E Y S - L E - H A U T



DOCUMENT
À CONSERVER

Sommaire

■ Le mot du maire	3
■ Bon à savoir	4 et 5
Les risques naturels	
■ Avalanche	6
■ Crues torrentielles	7
■ Mouvements de terrain	8
■ Tremblements de terre	9
■ Feux de forêt	10
■ Phénomènes météorologiques	11
Les risques technologiques	
■ Risque industriel	12
■ Transport de matières dangereuses	13
Carte de localisation des risques majeurs	14
Rappel	15

Le mot du maire

Face aux risques naturels ou technologiques auxquels toute collectivité peut, malheureusement, être, un jour ou l'autre, confrontée, l'une des missions les plus importantes qui incombe à vos élus est d'assurer votre sécurité.

Ils s'y sont préparés en réalisant le Plan Communal de Sauvegarde ; nos écoles ont rédigé et testé leur plan particulier de mise en sécurité, mais, en cas de crise, c'est bien vous qui serez au premier chef impliqués et concernés.

Alors, parce que la meilleure façon de limiter les effets d'une catastrophe, c'est de faire en sorte que chacun sache quel rôle il doit tenir, l'équipe municipale met, aujourd'hui, à votre disposition, ce document qui se veut être un petit guide pratique des conduites à tenir face aux sept risques potentiels identifiés sur notre commune.

Il n'a d'autre objectif que de faire de vous des acteurs informés et responsables, capables de répondre avec calme et efficacité à une situation de crise parce qu'ils connaissent et se sont appropriés les bons réflexes à avoir face au danger.

Je vous invite donc à le lire avec attention, à en parler en famille et surtout à le conserver dans un endroit facilement accessible..... avec, bien sûr, l'espoir que l'avenir nous préserve d'avoir à mettre en pratique son contenu.

Jérôme Richard,
maire de Vaulnaveys-le-Haut



Sur la commune de La Rivière (38), le 4 octobre 2006, environ 200 noyers ont été arrachés par le vent

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement (phénomène naturel, accident technologique) qui a une faible probabilité d'avoir lieu et qui occasionne des dégâts importants (humains, matériels et/ou environnementaux).

Exemple : Un séisme en plein désert est un « simple » phénomène naturel, un séisme dans l'agglomération grenobloise est un risque majeur.

L'organisation communale en cas de crise

Vaulnaveys-le-Haut a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

C'est une organisation dont le but est d'assurer la sauvegarde de la population.

Le PCS vient en complément du secours aux personnes et de la lutte contre les sinistres qui sont des missions dévolues aux services d'urgence (sapeurs-pompiers, services médicaux d'urgence, ...).

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le PPMS est une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Le groupe scolaire de Vaulnaveys-le-Haut a élaboré son PPMS.

« N'allez pas chercher vos enfants à l'école » est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, cependant elle est indispensable. A l'extérieur, vous êtes en danger et vous gênez l'intervention des secours. A l'école, vous mettez en danger tous les enfants.

Simulation «Séisme» au groupe scolaire de Vaulnaveys-le-Haut, le 23 juin 2005



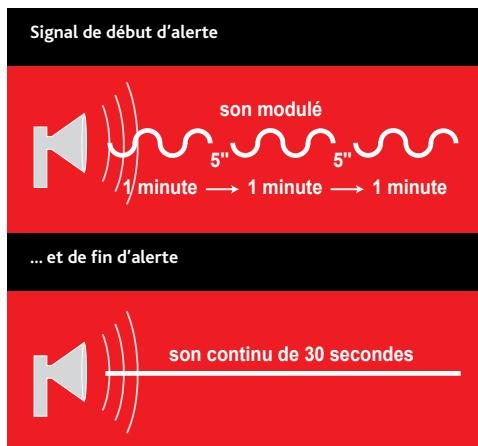


Les moyens d'information et d'alerte de la population

Le signal de fin d'alerte :

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

Les moyens



complémentaires

Vaulnaveys-le-Haut dispose de moyens complémentaires pour alerter et/ou informer la population :

- un haut-parleur installé sur la voiture de la police municipale
- le site internet et sa news-letter (www.vaulnaveys-le-haut.fr)
- un porte-à-porte qui pourra être organisé en fonction du type et de l'ampleur de l'événement

Par ailleurs, les sapeurs-pompiers peuvent également, dans certaines situations, apporter leur concours notamment en cas d'évacuation de la population.

La population doit avoir connaissance de l'événement pour pouvoir appliquer les consignes de sécurité adaptées.

Certains systèmes permettant de diffuser ce type d'information (alerte, message décrivant l'événement et l'évolution de la situation, consignes à appliquer) sont réglementés et identiques sur tout le territoire national.

D'autres, souvent complémentaires, sont définis au niveau local et sont propres à chaque commune.

Le signal national d'alerte

Pour l'écouter :

0800 50 73 05 (appel gratuit)

Le signal national d'alerte a pour objectif d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision (France Bleu Isère)

Le signal de début d'alerte :

Il consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence (son montant et descendant). Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi.



Une avalanche est une masse de neige se détachant brusquement des flancs d'une montagne. Elle est provoquée par une rupture du manteau neigeux.

On distingue trois types d'avalanches selon le type de neige et les caractéristiques de l'écoulement : les avalanches de plaque, en aérosol ou de neige humide.

Événement historique

En février 1990, une purge du talus du versant des Bessins a dû être réalisée en différents points situés en amont de l'embranchement du CD5.

Les zones pentues et non boisées de ce versant situé en amont de la RD5e, le long de la route qui mène à Brié, peuvent donner lieu à des coulées de neige dense en cas de chutes de neige importantes suivies de pluie.



© S. Cominet (IRMa)

La Ferrière - février 2003
Avalanche de plaque - Prapoutel / Les 7 laux

ZONES CONCERNÉES

- Les Bessins
- Les zones montagneuses du nord-est de la commune (secteur de la Croix de Chamrousse, domaine forestier raide, etc.)

Les consignes de sécurité

Avant de partir en dehors des domaines skiables balisés :

- Ne partez qu'avec un équipement complet (ARVA, pelle, sonde)
- Prenez connaissance des conditions nivo-météorologiques
- Ne sortez pas seul
- Indiquez votre itinéraire et votre heure de retour à une personne qui pourra donner l'alerte

Appelez le 08 92 68 02 38

Consultez : <http://www.meteo.fr/meteonet/temps/activite/mont/AVAL/DEPT38.html>

Lorsque l'avalanche se déclenche :

- Tentez de fuir latéralement
- Fermez la bouche et protégez-vous les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir les poumons de neige
- Essayez de vous maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

Lorsque l'avalanche s'arrête :

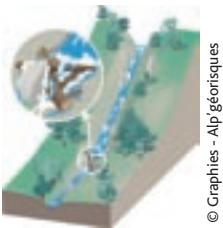
- Créez un espace autour de vous en exécutant une détente énergétique au moment de l'arrêt de l'avalanche
- Gardez votre calme / ne criez pas pour minimiser la consommation d'oxygène



Vaulnaveys-le-haut, 23 Août 2005
Débordement du Vernon au niveau du lieu dit « Marchandise »

Embâcle ?

Un embâcle est un barrage naturel lié à une accumulation de bois morts, rochers, etc.



© Graphies - Alp géo risques

Événement historique

Le 22 août 2005, des précipitations importantes, localisées sur Belledonne (Chamrousse), ont entraîné une crue du Vernon et du torrent de Prémol.

Le débordement du Vernon a occasionné des dégâts sur la RD 524 qui a été coupée pendant plusieurs semaines. Plusieurs maisons ont été inondées.

Fort heureusement, aucun **embâcle** ne s'est formé ce jour là.

Les consignes de sécurité

Avant

- Identifiez les dispositifs d'alerte s'il en existe
- Prévoyez les gestes essentiels : Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits. Obturer les entrées d'eau. Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant

- Dès l'alerte :
 - Coupez le courant électrique
 - Allez sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)



- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés. Prenez vos papiers.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)



Après

- Aérez
- Désinfectez à l'eau de javel
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche

1- Compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène des crues torrentielles, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.
2- N'essayez jamais de traverser un torrent en crue.



Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain se traduisent sur le territoire communal par :

- des glissements et des coulées de boue,
- des effondrements et affaissements,
- des éboulements et chutes de pierres.

Les mouvements de terrain

peuvent être dus :

- à la déstabilisation des berges et des talus des torrents lors des crues,
- à la saturation en eau de certains terrains et à leur forte teneur en argile,
- à l'existence de cavités souterraines créées par l'entraînement des particules les plus fines (argiles, sables) en cas de circulations d'eau souterraines.



Saint-Geoire en Valdaine, 7 juin 2002
Glissement de talus

ZONES CONCERNÉES

- les berges des torrents (Vernon, Prémol)
- en rive droite du torrent de Prémol (au niveau de la maison forestière et en amont, au nord du lac du Luitel)
- en aval de la RD 111
- le secteur Ouest de la commune :
 - rive gauche du torrent du Vernon (au sein de la forêt de « Côte belle »)
 - une partie du versant en amont du « Pré de la grande »
 - au nord-est du « Reteur »
 - aux « Fontenettes »
 - au sud de « Croix maron »

Evénement historique

En juillet 1999, un effondrement circulaire de 1m de diamètre et 1 à 1.5 m de profondeur a eu lieu dans le secteur des Bessins.

Les consignes de sécurité

Avant

- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement
- Signalez à la mairie :
 - L'apparition de fissures dans le sol
 - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus
 - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain)

Pendant

- Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas



Après

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



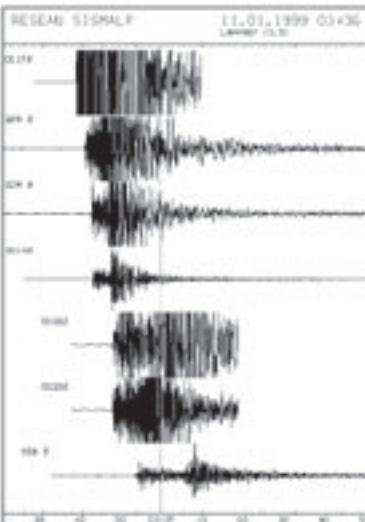


Un séisme est un déplacement soudain, plus ou moins brutal, d'une partie de l'écorce terrestre. C'est une vibration du sol.

Pour se protéger des séismes, il faut construire son habitation dans le respect des règles de construction parasismiques, PS 92 AFNOR. Elles garantissent qu'un bâtiment peut être endommagé mais ne s'écroule pas sur ses occupants.



© Sismalp



Evénement historique

Le 11 janvier 1999, le séisme de Laffrey a bien été ressenti à Vaulnaveys-le-Haut. Il était d'une magnitude de 3,5 sur l'échelle de Richter et d'une intensité comprise entre V et VI.

Les consignes de sécurité

Pendant la secousse

A l'intérieur :

- Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres



A l'extérieur :

- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...).
- Eloignez-vous des bâtiments



Sismogrammes (Réseau Sismalp)

ZONES CONCERNÉES

La commune de Vaulnaveys-le-haut est classée en zone à risque faible (Ib) d'après le zonage sismique réglementaire de la France.

En voiture :

- Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Après

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques
- Evacuez rapidement les bâtiments en n'emportant que l'indispensable (papiers, médicaments,...)
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé





Risques Majeurs Naturels

Feux de forêt

Pour se déclencher, un feu a besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur (étincelle, flamme)
- un apport d'oxygène
- un combustible : la végétation

Le type de végétation et le climat sont des facteurs importants de prédisposition au déclenchement d'un incendie. Sa propagation dépend des conditions climatiques (température, vent, précipitations, teneur en eau de l'air et des végétaux) ainsi que de l'occupation et de l'entretien des sols.

ZONES CONCERNÉES

Les secteurs urbanisés de Vaulnaveys-le-haut concernés par les feux de forêt ou feux de broussailles sont situés au niveau de la colline de Brié.

Dans une commune de montagne, toutes les maisons situées à proximité de la forêt sont exposées à un risque d'incendie.

Les consignes de sécurité

Avant

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler autour des maisons

Pendant

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu
 - Informez les pompiers le plus vite et le plus précisément possible (en appelant le 18 ou le 112)
 - Si possible, attaquez le feu
 - Dans la nature, éloignez-vous des vents
 - Rentrez dans le bâtiment le plus proche
 - Fermez les volets, les portes et les fenêtres



- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
- Respirez à travers un linge humide

Si votre habitation est exposée au feu de forêt

- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les, si possible, du bâtiment
- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux secours



Après

- Eteignez les foyers résiduels

© S. Gominet (IRMa)

Saint-Égrève 6 août 2003
Incendie du Néron

D'après le code forestier, les particuliers qui possèdent des terrains aux abords de la forêt ont l'obligation de débroussailler leurs parcelles (50 mètres minimum).

Une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri.

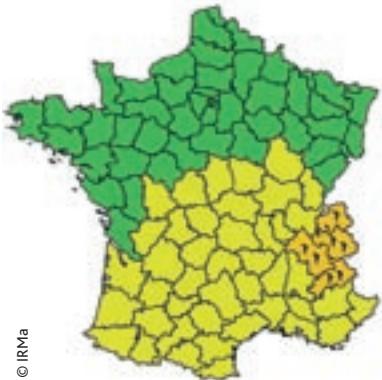
Phénomènes météorologiques



La commune de Vaulnaveys-le-Haut est exposée, comme tout le territoire national, au risque de tempête.

Les dégâts les plus souvent constatés sont des toitures emportées, des fenêtres cassées, les réseaux aériens (EDF, Télécom) endommagés, des arbres arrachés.

Les pertes économiques consécutives peuvent être parfois très importantes et les risques pour les personnes ne sont pas à négliger.



© IRMA

Exemple de carte de vigilance « orages »

Les consignes de sécurité

Avant

- Identifiez les consignes de sauvegarde et les messages météo
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrez dans un abri en dur
- Fermez les portes et les volets
- Rentrez les bêtes et le matériel
- Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel
- Mettez les grues en girouette



Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Déplacez-vous le moins possible : en voiture, roulez lentement
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision



Après

- Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faîtes attention aux fils électriques et téléphoniques tombés



Risques Majeurs Technologiques

Risque industriel

Les sites industriels peuvent générer différents types de risque :

- incendie,
- explosion,
- nuage toxique.

En fonction de la nature de leur activité ou/et de la quantité de certains produits présents sur le site, les industries sont soumises à une réglementation spécifique. Celles qui génèrent un risque important pour l'homme et/ou l'environnement sont appelées sites « Seveso ».

Les sites « Seveso » sont soumis à des obligations strictes et contrôlées. Ils doivent notamment faire l'objet :

- d'une étude de danger,
- d'un plan d'opération interne (POI) réalisé par l'industriel. Le POI organise l'intervention des secours à l'intérieur de l'usine.
- d'un plan particulier d'intervention (PPI) établi par les services de la Préfecture. Le PPI planifie l'alerte et les secours de la population.

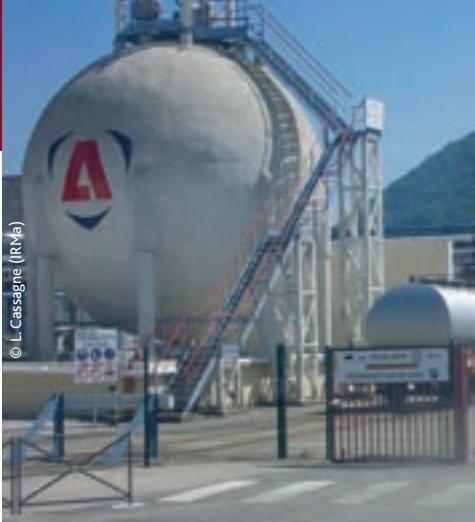
Les consignes de sécurité

Avant

- Sachez identifier le signal d'alerte (voir page 5) et les consignes de sécurité

Pendant

- Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures
- Arrêtez la ventilation, buez les entrées d'air
- Coupez le chauffage
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école



© L. Cassaigne (IRMa)

Usine chimique - Jarrie

ZONES CONCERNÉES

La commune est concernée par un risque toxique lié à la rupture d'une canalisation de chlore sur la plate-forme chimique de Jarrie.

Les secteurs de Vaulnaveys-le-Haut qui peuvent être concernés sont :

- le secteur des Chansures
- la zone urbanisée en limite de Vaulnaveys-le-Bas

- Ecoutez la radio (France bleu Isère : 102.8 ou 98.2)



- Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

- Ne téléphonez pas pour éviter d'encombrer les lignes indispensables aux secours



- Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.



Après

- A la fin de l'alerte, aérez tout le bâtiment

Transport de matières dangereuses



Par leurs propriétés physiques ou chimiques, certains produits industriels peuvent présenter un grave danger pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les matières dangereuses transportées peuvent être explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou corrosives.

En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'importance de l'accident et de la distance à laquelle il se produit, les dangers sont plus ou moins importants.

Les conséquences d'un accident peuvent être une explosion, un incendie, un nuage毒ique ou/et une pollution du sol ou de l'eau.



Si vous êtes témoin

d'un accident TMD

Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) en précisant :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- le numéro du produit et le code danger présents sur la plaque orange située à l'avant et à l'arrière du camion (ex : 559 et 2015).

ZONES CONCERNÉES

Un camion-citerne transportant une matière dangereuse (exemple, le fioul) peut circuler sur l'ensemble des routes de la commune de Vaulnaveys-le-haut.

C'est donc toute la commune qui est concernée par ce risque.

Les consignes de sécurité

Avant

- Sachez donner l'alerte
- Identifiez les dispositifs d'alerte

Pendant

En cas de fuite de produit

- N'entrez pas en contact avec le produit
- Eloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri :

 - Enfermez-vous dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations



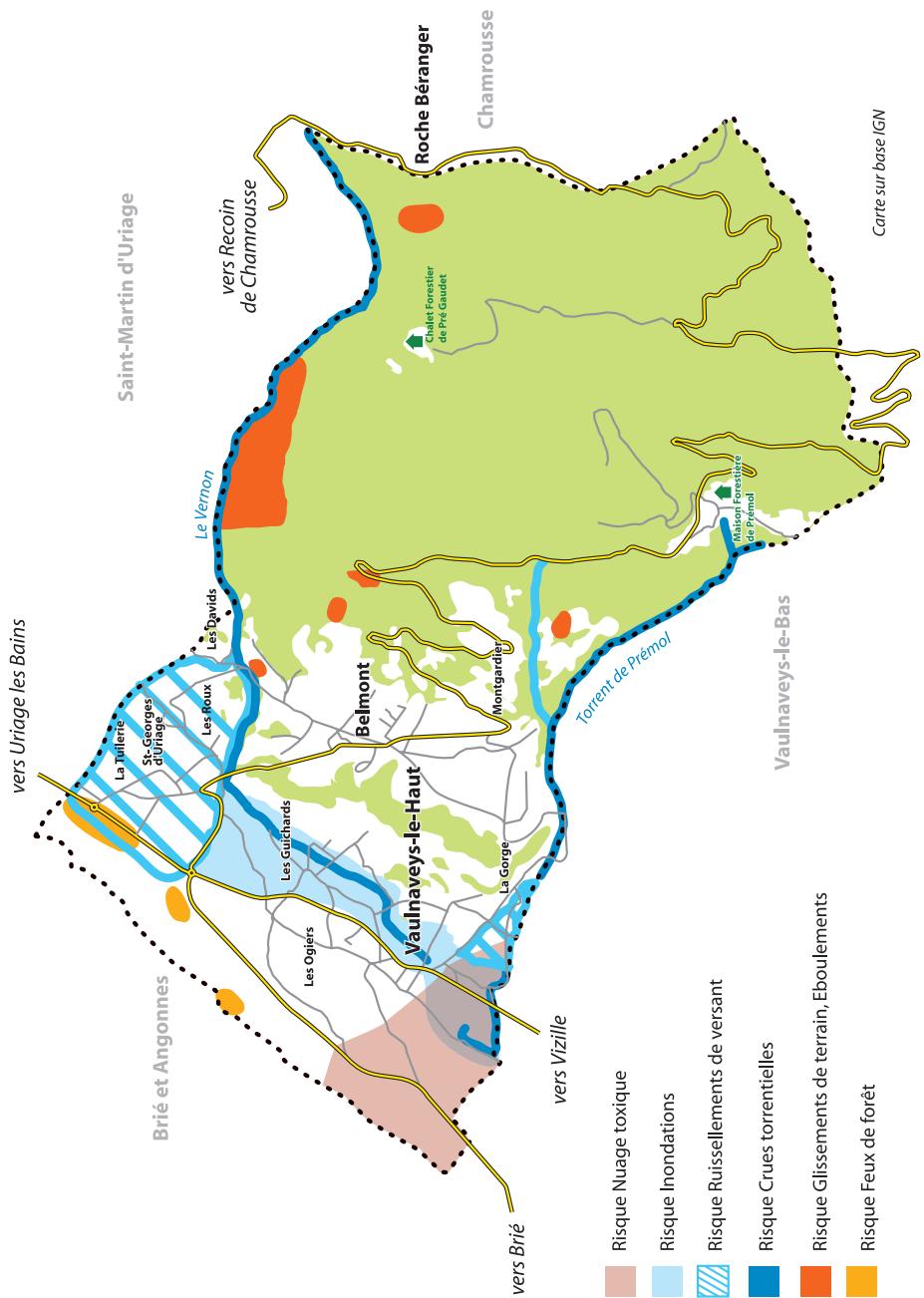
- Arrêtez la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne fumez pas, éteignez toute flamme nue
- Ne télélez pas
- Ecoutez la radio (France bleu Isère : 102.8, 98.2)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Dans tous les cas, conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.



Après

- A la fin de l'alerte, aérez tout le bâtiment

La carte de localisation des risques majeurs

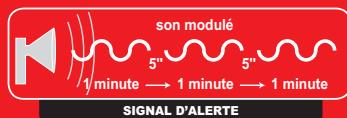


RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

À VAULNAVEYS - LE - HAUT

Les moyens d'alerte et d'information

■ Signal d'alerte et fin d'alerte



SIGNAL D'ALERTE



SIGNAL DE FIN D'ALERTE

■ Information mobile



■ Radio FM :
France Bleu Isère
98,2 et 102,8

■ N° Vert 0800 50 73 05

APPEL GRATUIT DÉPUIS UN POSTE FIXE

Risques Technologiques



Risque Industriel, Transport de matières dangereuses

Faire



- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Fermez tout. Arrêtez ventilation, climatisation et chauffage. Calfeutrez les ouvertures et les aérations.
- Ecoutez la radio : France Bleu Isère FM 102.8 ou 98.2

Ne pas faire



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas. Evitez toute flamme ou étincelle.

Risques Naturels



Risque de séisme

Faire



- Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous un meuble solide
- Eloignez-vous des bâtiments

Ne pas faire



- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...).
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Risque d'inondations et crues torrentielles

Faire



- Dès l'alerte : Coupez le courant électrique
- Allez sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés. Prenez vos papiers.

Ne pas faire



- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



Numéros utiles

Sapeurs-pompiers : **18 ou 112 (depuis un portable)**

Gendarmerie : **17 ou 112 (depuis un portable)**

SAMU : **15 ou 112 (depuis un portable)**

Mairie : **04.76.89.18.05**

Météo France : **08 92 68 02 38**

Radio FM : France Bleu Isère 102.8 ou 98.2



Pour en savoir plus

**Les risques majeurs sur la commune
de Vaulnaveys-le-Haut :**

Consulter le Dossier Communal Synthétique (DCS) en mairie.

Les risques majeurs en Isère :

[www.irma-grenoble.com](http://irma-grenoble.com)

**Les risques naturels et technologiques
(prévention, localisation par commune) :**

www.prim.net

Les tremblements de terre :

<http://sismalp.obs.ujf-grenoble.fr>

Les avalanches et risques météorologiques :

www.meteo.fr



**Document téléchargeable sur le
site de la commune :**
www.vaulnaveys-le-haut.fr